FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 37120

HTX 735

Date d'émission: 2009-12-24 **Date de révision:** 2010-08-03 **Version** 1.04

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **HTX 735**
Numéro NC2
Substance pure/préparation Préparation

Utilisation de la substance/préparation

Utilisations identifiées Fluide de transmission.

Identification de la société/entreprise

Fournisseur

TOTAL LUBRIFIANTS
562 Avenue du Parc de L'ile
92029 Nanterre Cedex
Tél: +33 (0)1 41 35 40 00
Fax: +33 (0)1 41 35 84 71

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec
Point de contact HSE
Adresse e-mail rm.msds-lubs@total.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49
ORFILA Tél : 01.45.42.59.59
En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. - MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Hédouard Herriot, 5 place d'Arsonvil, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : Tel (15)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La substance/préparation n'est pas dangereuse selon les Directives 67/548/CE avec ses amendements et/ou 1999/45/CE avec ses amendements.

Classification

Symbole(s) Non classé

Classification

FDS n° : 37120

HTX 735

Date d'émission: 2009-12-24 **Date de révision:** 2010-08-03 **Version** 1.04

Dangers les plus importants

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Propriétés ayant des effets pour la santé Peut déclencher une réaction allergique.

Propriétés environnementales Ne pas rejeter dans l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)
Sulfure d'oléfine	273-103-3	donnée non disponible	68937-96-2	4.99	R43 R53	
Esters d'acide phosphorique, sels aminés	294-716-2	donnée non disponible	91745-46-9	1.99	R43 N;R51-53	

Informations complémentaires Produit à base d'huiles synthétiques (polyalphaoléfines).

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

Contact avec la peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Un examen médical immédiat est requis. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Dans ce cas le produit peut être aspiré dans les poumons et donner naissance à des lésions pulmonaires graves se développant dans les heures qui suivent.

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

FDS n° : 37120

HTX 735

Date d'émission: 2009-12-24 **Date de révision:** 2010-08-03 **Version** 1.04

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	voir chapitre 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
Moyen d'extinction approprié	Mousse. Dioxyde de carbone (CO_2). poudre ABC.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.
Risque particulier	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Autres données	Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.
Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de nettoyage	Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger	Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Stockage

FDS n° : 37120

HTX 735

Date d'émission: 2009-12-24 **Date de révision:** 2010-08-03 **Version** 1.04

Mesures techniques/Conditions de stockage	Conserver le récipient bien fermé. Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité. Conserver dans le conteneur original. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
Matières à éviter	Oxydants forts

Utilisation(s) particulière(s)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Limites d'exposition	brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m³ , sur 15 minutes brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m³ , sur 8 heures

Légende :

+	Sensibilisants	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Normes biologiques

Normes biologiques	non applicable

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique	Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

FDS n° : 37120

HTX 735

Date d'émission: 2009-12-24 **Date de révision:** 2010-08-03 **Version** 1.04

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation Eviter les contacts prolongés et répétés avec la peau, ils peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés. Eviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les produits en service ou usagés N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

Équipement de protection individuelle

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141). L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des yeux S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues. Ne porter ni bagues, ni montre ou objets similaires qui pourraient retenir le produit et provoquer une réaction cutanée. Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.

Protection des mains Gants résistants aux hydrocarbures Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques d'abrasion et de coupure En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Contrôle d'exposition de l'environnement Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Couleur	ambre
État physique @20°C	Liquide
Odeur	distillats de pétrole

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

FDS n° : 37120

HTX 735

Date d'émission: 2009-12-24 **Date de révision:** 2010-08-03 **Version** 1.04

Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		non applicable	
Point/intervalle d'ébullition		Pas d'information disponible	
Point d'éclair	**> 190 °C** > 374 °F		Coupe ouverte Cleveland Coupe ouverte Cleveland.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible	
Propriétés explosives	Pas d'information disponible		
Propriétés oxydantes	Pas d'information disponible		
Possibilité de réactions dangereuses	non applicable		

Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
Pression de vapeur		Pas d'information disponible	
Masse volumique	867 kg/m^3	@ 15 °C	
Hydrosolubilité		Pas d'information disponible	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique	15.6 mm2/s	@ 100 °C	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	

Autres informations

Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
Température d'autoignition		Pas d'information disponible	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique. Oxydants forts.

Matières à éviter Oxydants forts.

FDS n° : 37120

HTX 735

Date d'émission: 2009-12-24 **Date de révision:** 2010-08-03 **Version** 1.04

Produits de décomposition dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

Réactions dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë - Informations sur le produit

Inhalation L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Dans ce cas le produit peut être aspiré dans les poumons et donner naissance à des lésions pulmonaires graves se développant dans les heures qui suivent.

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Sulfure d'oléfine	= 6500 mg/kg (Rat)		
Esters d'acide phosphorique, sels aminés	> 10000 mg/kg (Rat)		

Toxicité subchronique

Toxicité subchronique Pas d'information disponible

Toxicité chronique

Sensibilisation Le fournisseur d'un des composants entrant dans la formulation indique que les données dont il dispose montrent qu'au taux d'utilisation appliqué, aucune classification comme sensibilisant n'est requise.

Autres effets nocifs Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Effets CMR

Cancérogénicité Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Effets mutagènes Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

FDS n° : 37120

HTX 735

Date d'émission: 2009-12-24 **Date de révision:** 2010-08-03 **Version** 1.04

Toxique pour la reproduction Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Informations sur le produit

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Sulfure d'oléfine 68937-96-2		EC50 > 1000 mg/L 48 h	LC50> 1000 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 250-500 mg/L Pimephales promelas 96 h	
Esters d'acide phosphorique, sels aminés 91745-46-9		LC50 < 1 mg/L 96 h	LC50 16-26 mg/L Pimephales promelas 96 h	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur le produit

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur les composants

Effets sur les organismes terrestres

Mobilité

.

Air Il y a peu de pertes par évaporation

Eau Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.

Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

FDS n° : 37120

HTX 735

Date d'émission: 2009-12-24 **Date de révision:** 2010-08-03 **Version** 1.04

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

Informations sur le produit

Coefficient de partage n-octanol/eau Pas d'information disponible

Informations sur les composants

Évaluation PBT et vPvB Pas d'information disponible.

Autres effets nocifs

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 02 06

Autres données Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

ICAO/IATA non réglementé

ADN non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

FDS n° : 37120

HTX 735

Date d'émission: 2009-12-24 **Date de révision:** 2010-08-03 **Version** 1.04

La substance/préparation n'est pas dangereuse selon les Directives 67/548/CE avec ses amendements et/ou 1999/45/CE avec ses amendements.

Étiquetage

Symbol(s)

Phrase(s) R
Aucun(e)

Phrase(s) S
Aucun(e)

Étiquetage UE

contient Sulfure d'oléfine, Esters d'acide phosphorique, sels aminés. Peut déclencher une réaction allergique.

Information supplémentaire

Inventaires Internationaux

EINECS/ELINCS	-
TSCA	-
DSL	-
ENCS	-
Chine	-
KECL	-
PICCS	-
AICS	-
NZIoC	-

Légende
EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances
TSCA - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory
DSL/NDSL - Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List
ENCS - Japan Existing and New Chemical Substances
IECSC - China Inventory of Existing Chemical Substances

FDS n° : 37120

HTX 735

Date d'émission: 2009-12-24 **Date de révision:** 2010-08-03 **Version** 1.04

KECL - Korean Existing and Evaluated Chemical Substances
PICCS - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances
AICS - Australian Inventory of Chemical Substances
NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals

Union Européenne

Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils.

Information sur les législations nationales

France

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

16. AUTRES DONNÉES

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R53 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Date d'émission: 2009-12-24 **Date de révision:** 2010-08-03
Révision
*** Indique la section remise à jour.

Centres Antipoison et de Toxicovigilance en France:
- PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48.
MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25.
- LYON : Hopital Hédouard Herriot, 5 place d'Arsonvil, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11.
- NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : Tel (15)
http://www.centres-antipoison.net

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 37120

HTX 735

Date d'émission: 2009-12-24 **Date de révision:** 2010-08-03 **Version** 1.04

Clause de non-responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité